

# POSTULAT

**Auteur** AdG/LA, par Madeline Heiniger  
**Objet** Prévention en matière de santé sexuelle: aussi pour les jeunes en scolarité post-obligatoire, urgemment!  
**Date** 14.11.2017  
**Numéro** 3.0359

---

Le scandale qui a sévi dans l'univers d'Hollywood a déclenché un mouvement de dénonciations sans précédent, relayé par les réseaux sociaux et aboutissant parfois dans les tribunaux. Dans plusieurs pays, dont le nôtre, le secret a été levé sur des cas de harcèlement sexuel, viols ou autres abus du même ordre subis principalement par des femmes, mais pas seulement, et souvent tus pendant des années.

La fédération valaisanne des centres SIPE remplit les mandats que lui confie le canton dans le domaine de la santé sexuelle, reproductive et relationnelle. Par son intervention dans les écoles, elle travaille à prévenir par l'information, en abordant divers problèmes avec subtilité et respect dans une approche qui requiert toutes les compétences des professionnel-le-s. Ainsi sa mission auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes est de «les préparer à devenir des femmes et des hommes capables de faire des choix ainsi que de prendre des engagements responsables et éclairés en matière de sexualité et relations humaines.»

Or, si le SIPE intervient dans les classes enfantines (Valais romand uniquement), primaires et du secondaire I, il ne peut actuellement atteindre tous les élèves du secondaire II. Il est difficile pour le SIPE d'entrer dans certains collèges, alors que les élèves entrent justement dans une sexualité active dans cette tranche d'âge et qu'au collège comme ailleurs, ces élèves doivent pouvoir développer leur capacité à faire des choix responsables, des démarches personnelles pour leur santé et être informés des services d'aide existants.

## **Conclusion**

Nous demandons que le Conseil d'Etat s'engage immédiatement à assurer à tout-e élève de ce canton une information de qualité et des outils de prévention par les professionnel-le-s des centres SIPE, au cours des diverses étapes de leur scolarité et notamment dans les lieux de la formation post-obligatoire.